

La Croix-Rouge du canton de Neuchâtel reprend l'activité de transports bénévoles dans le Val de Travers.

Cette activité auparavant gérée par le Cora est reprise par la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel à partir du 14 janvier 2019. La prise en charge des clients reste identique pour la population bénéficiaire.

Neuchâtel, le 8 janvier 2019

A partir du 14 janvier, la prestation de transport bénévole dans le Val de Travers sera gérée par la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel. La prise en charge précédemment offerte par le Centre Oecuménique de Rencontre et d'Animation (CORA) reste inchangée tout comme les chauffeurs bénévoles. Ce service est essentiellement destiné aux personnes à mobilité réduite et en âge AVS qui nécessitent d'être véhiculé pour se rendre chez le médecin, à l'hôpital, chez un thérapeute ou pour réaliser ses emplettes. Les transports peuvent être réservés du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 au 032 886 82 32. Une présence de la Croix-Rouge dans les locaux du Cora est assurée les jours suivants : lundi de 8h à 12h, jeudi matin sur rendez-vous et jeudi de 13h30 à 16h15. La Croix-Rouge du canton de Neuchâtel se réjouit de pouvoir se rapprocher du Val-de-Travers par la reprise de cette activité en collaboration avec le CORA.

Pour plus d'information 032 886 82 32 www.croix-rouge-ne.ch

